

## **Étude comparative des performances des institutions de microfinance d'Afrique sub-saharienne selon leur statut légal.**

*Dr. Hubert Tchakoute Tchuigoua*

*Groupe ESC Troyes*

*[tchakoute@groupe-esc-troyes.com](mailto:tchakoute@groupe-esc-troyes.com)*

---

### **Résumé**

*Cet article vérifie l'existence d'une différence de performance selon le statut juridique des institutions de microfinance d'Afrique Sub-saharienne. L'analyse multi-variée de la variance (MANOVA) nous permet d'étudier un échantillon de 94 IMF entre 2001 et 2005. Les résultats suggèrent que les coopératives sont plus efficaces et financièrement plus efficaces que les ONG et les sociétés privées. Aucune différence significative de qualité de portefeuille selon le statut juridique n'est trouvée. Par ailleurs, nous ne trouvons pas de différence significative de rentabilité et de viabilité entre les sociétés privées et les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Cependant, alors que les transactions effectuées avec la cliente (crédit) sont plus intenses dans les coopératives, la portée (nombre d'emprunteurs actifs) semble plus importante dans les sociétés privées.*

---

D'après le rapport du sommet du microcrédit 2009, les Institutions de Microfinance (IMF) d'Afrique sub-saharienne ont indéniablement contribué au cours de ces dix dernières années à l'inclusion financière des populations économiquement exclues du secteur bancaire. Elles ont par conséquent joué un rôle important dans la réalisation des objectifs du millénaire, à savoir rendre possible l'accès au crédit à plus de 100 millions de famille pauvres dans le monde. La contribution des IMF africaines à la réduction de la pauvreté est donc avérée et aspire à être pérenne. Cet objectif de réduction de la pauvreté mondiale ne les exonère pas de la recherche de l'efficacité financière, considérée par un courant de la littérature microfinancière comme une condition sine qua none d'une efficacité sociale durable des IMF (Hulme et Mosley, 1998 ; Gutierrez-Nieto et al., 2009).

Dans la microfinance, plusieurs travaux récents étudient la performance des IMF et tentent de l'expliquer par les mécanismes de gouvernance et par la régulation (Hartarska, 2009 ; Hartarska et Nadolnyak, 2007 ; Mersland et Strøm ; 2009). Quelques uns seulement s'intéressent à l'étude comparative des performances des IMF selon leur statut juridique (Fernando, 2004 ; Mersland et Strøm, 2008 ; 2009 ; Gutierrez-Nieto et al., 2009) et selon la zone géographique d'appartenance (Lafourcade, 2006 ; Cull et al., 2007 ; Gutierrez-Nieto et al., 2009). Les études comparatives des IMF selon leur statut légal portent sur des échantillons internationaux d'IMF et se focalisent essentiellement sur les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les sociétés privées. Elles se donnent pour objectif d'enrichir le débat sur la thèse de la transformation des IMF défendue par les praticiens de la microfinance. Elles excluent par conséquent les coopératives. Les études comparatives selon la zone géographique d'appartenance quant à elles évaluent la performance financière et sociale des IMF africaines, mais ne procèdent pas à une étude spécifique des IMF africaines selon leur forme juridique. Très peu d'attention est ainsi accordée à la comparaison des performances des IMF d'Afrique Sub-saharienne selon leur forme juridique. Fort de ces considérations, cet article se donne pour objectif de vérifier l'existence d'une différence significative de performance des IMF africaines par la forme juridique des IMF. Nous prenons en compte la diversité de formes juridiques d'IMF en comparant les performances des coopératives, des associations à but non lucratif et des sociétés privées de microfinance.

L'analyse multi-variée de la variance (MANOVA) nous permet d'étudier un échantillon de 94 institutions de microfinance entre 2001 et 2005. Notre travail adopte une approche multidimensionnelle de la performance. Celle-ci se réfère à l'efficacité financière, à l'efficacité organisationnelle, à l'efficacité sociale et à la qualité du portefeuille de crédit. Les résultats suggèrent que les coopératives sont plus efficaces et financièrement plus efficaces que les ONG et les sociétés privées. Nous ne trouvons aucune différence significative de qualité de